

N° CP 6^e/2407
Séance du 16 MARS 2007

C051
Présentation du GERPLAN de la communauté de communes
de l'Île Napoléon
en vue de la contractualisation avec le Département

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer le contrat GERPLAN entre le Département et la communauté de communes de l'Île Napoléon.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 19 MARS 2007
Publié en 23 MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
en délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions